



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 00
Couture-mer.	Un an . . . . .	15 00
	Six mois . . . . .	9 00

### ADMINISTRATION

Rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE

### Prix des insertions.

annonces, la ligne . . . . .	0 fr 30
Réclames, la ligne . . . . .	1 00

### Les Pêcheries de Terre-Neuve

Dans nos numéros des 2 mars et 13 avril, nous avons consacré plusieurs colonnes à la question si intéressante pour nos concitoyens des pêcheries de Terre-Neuve.

Dans le premier, faisant le compte rendu de l'interessante conférence de notre sympathique Gouverneur à l'île aux chiens nous relevions une observation de M. Le Biguet Alexandre fils, qui était prêt à se rendre au French Shore mais qui d'un autre côté déclarait que si l'Anglais l'embêtait (*sic!*) il réclamerait deux milles francs de francs de dommages intérêt à l'Etat.

Dans le second, nous analysions au très intéressant article que M. Flourence ancien ministre avait fait paraître dans l'Éclair du 14 mars.

Nous accompagnions cette analyse de désiderata en faveur du respect de notre dignité nationale.

Une récente décision du conseil d'Etat (au contentieux) des 3 et 10 février dernier, nous indique la nature des concessions accordées par le gouvernement français.

Un sieur Thubé Lourmand armateur, avait, comme nos concitoyens, obtenu du gouvernement, en conformité du décret du 2 mars 1832, la concession d'une place déterminée sur le French-Shore à Terre-Neuve.

Il ne fut guère satisfait de son entreprise et ne sachant trop sur qui en rejetter la faute, il s'en est pris au gouvernement français, lui reprochant de ne lui avoir pas assuré la libre jouissance de sa pêche et de ne lui avoir pas accordé pendant la campagne de 1889 la protection sur laquelle il comptait, contre les pêcheurs anglais.

Il s'adressa au ministre de la marine lui réclamant 280,320 fr. pour réparation du préjudice qu'il avait éprouvé en 1890 et 100,000 de dommages intérêts pour l'inaction de la station navale de Terre-Neuve pendant la campagne de pêche 1889 à

### Big-Bay.

Comme bien en pense, le ministre de la marine rejeta par décision du 19 mars 91 ces demandes d'indemnité et M. Thubé Lourmand forma contre l'arrêté du ministre deux recours au conseil d'état.

Le conseil d'Etat rejeta ces pourvois en décidant que le décret du 2 mars 1832 n'est qu'un règlement sur la police de la pêche des îles de Terre-Neuve.

« Que l'attribution faite, sous le nom de concession, conformément aux dispositions du dit décret, d'une place déterminée au French-Shore, constitue une simple permission de police qui confère à celui qui l'a obtenue le droit de pêche à l'endroit qui lui est assigné, en se conformant aux conditions spécifiées par ce règlement et ne saurait, en aucun cas, être considérée comme un contrat synallagmatique, qui pourrait en cas d'inexécution donner ouverture à des dommages-intérêts;

« Que sur la question de protection cette question se rattache à l'exercice du pouvoir souverain dans les matières du gouvernement et dans les relations inter-

### FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

N° 5

### UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

Elle tendit la lettre à Albert qui, à l'écriture, devina tout de suite ce qui était arrivé. Avec un douloureux soupir :

— Toi aussi, pauvre femme, dit-il, on ne t'a pas épargnée; on te poursuit de ces abominations. Chère âme, me pardonneras-tu le mal que je te cause. J'aurais pourtant tout fait pour t'éviter un pareil chagrin.

Et, débordant de tendresse, il but dans un chaud baiser la larme qui tremblait au bout des cils d'Adeline.

Une explication était nécessaire. Albert raconta à sa femme comment il s'était amoureux de Léona, les serments qu'ils avaient échangés, pour quel motif il s'était détaché d'elle, confession pleine et sincère comme celle d'un mourant à un prêtre.

Adeline écoutait les yeux fixes, à peine sensible à la révélation qu'une autre l'avait précédée dans le cœur de son mari, mais toute entière au désir de le voir échapper aux embûches dont il était menacé.

Quand Albert eut fini, « c'est une méchante femme, dit-elle, que cette Léona! « On ne se venge pas, parce qu'on a eu des désillusions. »

Douce Adeline! Elle ne pouvait com-

prendre qu'il y a des tempéraments de feu qui bouillonnent sous le déchirement de la passion trahie, des caractères implacables qui rebondissent sous l'affront pour écraser l'offenseur.

Elle demanda à son mari s'il avait reçu des lettres semblables aux siennes, et, sur la réponse affirmative de celui-ci, elle en réclama la communication. Albert ne crut pas devoir lui refuser. Il passa à Adeline les deux missives qui lui avaient été adressées.

Elle les lut rapidement, et, à mesure que sa lecture avançait, les transes se répercutaient sur son beau visage.

Albert était encore plus effrayé qu'elle. Il savait Léona nerveuse, vindicative, parfaitement capable dans un coup de tête de se porter aux extrémités les plus regrettables. Il se demandait: « Que faire? « Quelle résolution prendre? A quel re-

nationales et n'est pas de nature a été portée devant le conseil d'état par voie contentieuse.

Cette décision est reprise à la gazette des tribunaux des 10-11 avril derniers.

Comme en le voit par ce document de jniprudence et notre article du 13 avril nos pêcheries de terre-neuve sont sujettes à bien des aléas si nos droits ne sont pas définitivement mieux assurés et respectés qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent.

Nous espérons que nous y arriverons sous peu car nos voisins les anglais se sont émus des droits prohibitifs imposés à leurs marchandises dans notre colonie, et Sir Edward Gray déclarait le 4 mars dernier, à la chambre des communes, qu'il s'occupera dans les négociations futures avec la France, au sujet des pêcheries de Terre-Neuve, d'obtenir une réduction du tarif prohibitif frappant aux îles St-Pierre et Miquelon les produits anglais.

Il serait en effet déplorable de voir nos compatriotes être forcés de se servir de leurs armes, contre les maraudeurs anglais pour faire trancher ce nœud diplomatique.

G. W.

Le dernier numéro de l'Egalité adressait des félicitations à M. le Maire au sujet de l'érection prochaine du marché, nous sommes heureux de les renouveler aujour-d'hui. Depuis plusieurs jours, tout le monde peut constater que les rues ont été balayées, et nettoyées, deux tombereaux parcourent la ville en ramassant les décombres de toute nature que la neige à laissés en fondant. Aussi nous réspérons : bravo, Monsieur le Maire et merci. D'ailleurs chaque fois que l'Egalité a manifesté un désideratum, l'édilité a étudié la réforme sollicitée, et il paraît qu'elle a été trouvée utile, pasque satisfaction a été donnée aussitôt. C'est ainsi que dans le

bout de la rue Bisson, on a augmenté le nombre des réverbères, qu'on a débarrassé la place de la liberté de motteaux encombrants qu'on a nettoyé les rues et qu'on verra bientôt la halle montée. Au point de vue de la voirie, il y a encore beaucoup à faire, mais nous espérons que la bonne volonté de M. le Maire, et le désir d'être utile à ses concitoyens lui feront entreprendre prochainement les travaux indispensables, que nécessite l'entretien et même la réfection des rues. Nous prions aussi bien instamment l'édilité de ne pas s'occuper uniquement des rues centrales, les habitants des quartiers suburbains sont contribuables au même titre que les autres, et par suite ont droit à tous les égards de l'administration municipale. Samedi, dans la journée, nous avons vu avec plaisir deux employés de la mairie armés d'une lance circuler en ville, et s'arrêter à chaque bouche d'incendie pour s'assurer du bon fonctionnement des prises d'eau. C'est une précaution excellente qui trouve une fois du plus que Monsieur le Maire a grand souci des intérêts de ses administrés, et désormais l'habitude prise, est à désirer que l'expérience se remouvelle au moins tous les mois sinon tous les quinze jours. Nous serons toujours heureux, sans aucun parti pris d'encourager les mesures utiles et d'applaudir hautement ceux qui les auront prises ou ceux qui, auront contribué à leur application, mais il ne faut pas veiller une fois par hasard pour retomber ensuite dans l'inobservation complète des règlements les plus élémentaires qui intéressent la sécurité publique.

P.

## SOCIÉTÉ MUSICALE

La Société Musicale en donnant dimanche à 3 h. 1/2 son premier concert de la saison d'été a inauguré le nouveau Kiosque qui vient d'être

érigé sur la place du gouvernement.

Ce Kiosque est élégant et donne à la place un air de gaieté, un effet décoratif dont elle avait bien besoin.

Il est fâcheux toute fois qu'il n'ait pas été surélevé de 40 à 50 centimètres afin de se trouver plus à niveau du jardin du gouvernement.

Enfin s'il était un peu plus grand cela vaudrait mieux car les exécutants de la Société Musicale occupaient toutes les places et il est à craindre que des leur prochain concert ils ne se trouvent trop à l'étroit, par suite de l'admission de nouveaux membres qui se feront entendre sous peu.

Cette vaillante société que nous n'avions pas entendue depuis longtemps a tenu à nous ménager des surprises qui nous promettent d'agréables concerts.

Nous voulons dire quelle a fait de très sensibles progrès.

Son premier morceau, l'allégo millitaire, a été parfaitement enlevé. Il nous rappelait nos musiques militaires de la métropole revenant de marche ou de manœuvres. Malheureusement les clairons et les tambours n'étaient pas en assez grand nombre.

La fantaisie sur Robert le Diable pleine de difficultés a fait aussi beaucoup de plaisir, et nous attendons le prochain concert pour entendre de nouveau l'agréable musique de Planquette dans les cloches de cornueille.

En somme bonne après-midi favorisée par un doux et agréable soleil.

Une petite remarque en terminant, il serait à souhaiter que les promeneurs respectassent davantage le gazon si clairsemé du Square.

Un jardin quel qu'il soit, par suite de la rigueur du climat, est un jardin, et si on ne veut pas le transformer en place publique il faut savoir en distinguer les allées des parterres.

Au besoin la police pourrait menacer de dresser des procès verbaux. Respectons le peu que nous avons acquis au prix de si lourdes dépenses,

G. W.

Dimanche dernier, l'ouverture du stand a été autorisée par un temps superbe. La musique Ste-Cécile sous la direction de M. Anthoine assistait à cette fête, et a joué plusieurs morceaux de son répertoire avec ensemble, sur tout si l'on tient compte que cette société ne date que de quelques jours. Le sympathique Président accompagné des zélés membres du comité de la société de tir est arrivé le premier,

« mède recourir ? »

Dehors un chien hurlait. Les deux époux se regardèrent. Livides, le front terne, ils se sentaient sous la main de la fatalité.

— Ecoute, dit Adeline à son mari. Il y a des fois, il y a des gendarmes, il y a les juges. Allons voir le procureur de la République. C'est un homme de bon conseil, m'a-t-on dit. Il nous tirera peut-être d'affaire.

Albert reprit :

— Oui, tu as raison. Le procureur est un brave homme. Il a vécu dans les grandes villes. Il connaît le tréfonds des âmes et excelle à scruter les intentions perverses. Il nous aidera de son expérience. Lui seul peut en imposer à Léona.

X

Qui ne connaît le cabinet du Procureur

C'est là que viennent aboutir les multiples misères de la quotidienne existence; là que les masques tombent pour laisser voir à nu notre pauvre humanité grelottante et vulnérable sur tant de points.

Quel défilé!... le même dans tous les parquets sans doute, mais dans le pandémonium Saint-Pierrais, qui aurait pu s'attendre à une collection aussi complète d'individus clamant leur détresse?

On a vu passer tour à tour, dans ce fameux cabinet, la mère éploreade, à la recherche de sa fille qui a fui le toit maternel sur l'altiranee du vice, le mari criant sous la meutrisse de l'adultère de sa femme, la femme gémisante de l'alcoolisme du mari, les enfants monstres d'ingratitude envers les auteurs de leurs jours, les ménages désunis par les belles-mères fureteuses d'alcôve, et les pâles victimes de la calomnie, les enragés du lucre, les envieux rongés par un ulcère qui jamais

ne guérira. Toutes les plaies sont étalées, les ordures triées au grand jour; la lie des actions humaines est décantée, analysée, passée par l'étamine. Il faut un philosophe, doublé d'un psychologue, pour présider à ce déballage des turpitudes morales dont chaque jour amène son contingent.

Le magistrat qui ét. it à la tête du parquet de Saint-Pierre avait dépassé la quarantaine. L'air triste, comme un homme revenu de tout et de tous.. Dédaigneux des honneurs et des faveurs, inaccessible à la flatterie comme à la crainte, il savait distinguer à travers le mensonge des phrases le secret mobile de celui qui lui parlait. Il ne se laissait prendre ni à l'hypocrisie des larmes, ni à la comédie du désespoir. Susceptible d'excuser les grands crimes ayant leur cause dans les mouvements tumultueux de la passion, il était impitoyable aux petites canailleries qui, par



et bientôt les tireurs n'ont pas manqué d'af-fluer. Bientôt il y a eu nombreuse réunion au stand, ce qui prouve que les sociétaires étaient heureux de se trouver réunis, pour se mesurer et s'assurer que le coup d'œil s'était conservé pendant la saison de chômage.

Nous recevons avec prière de l'insérer accompagnée d'un respectable chèque sur la banque des îles sous le vent l'annonce suivante extraite du *Mémorial Artésien*.

#### OBJET DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

*Approuvé par l'Académie de médecine, la Société protectrice des animaux, l'Académie nationale de musique, et toutes les Sociétés chorales, instrumentales, musicales et savantes de France et de l'étranger.*

#### LE BONBIVORE

Grande Médaille de zinc oxydé à l'Exposition de Vienne

Cet appareil indispensable qui a valu à son inventeur, M. ELIACIN VAN-DUDOS, des témoignages si flatteurs de MM, les membres de l'Institut hygiénique et agricole de Chambourcy, lesquels ont bien voulu l'introduire pour la première fois et en consacrer l'usage pendant les longues et pénibles séances pendant lesquelles ils se couvraient de gloire en traitant à la face de l'Europe la grande question des haricots inexplosibles.

Cet appareil, disons-nous, vient de subir de nouveaux perfectionnements qui le mettent à la portée des classes besogneuses de la société.

Le bruit de nos appareils, qui jusqu'à lors n'étaient détenus qu'aux personnages éminents, n'a pu pénétrer encore dans le gros du public; aussi voulons-nous vulgariser, autant que possible, cette nouvelle

invention et l'expliquer clairement en peu de mots.

Le *Bonbivore* a pour but d'ouvrir, et même de changer en accords mélodieux, ces bruits fâcheux et trop naturels que nous avons tant de peine à enchaîner dans leurs occultes retraites.

C'est au prix de notre santé, de notre vie souvent, que nous les comprimons pour obéir aux lois d'une politesse aussi mal entendue que contraire à l'hygiène.

Le *Bonbivore*, c'est la liberté des gaz.

M. Eliacin Van Dudos trouvera dans tous les coeurs bien nés, la reconnaissance immortelle due aux bienfaits de l'humanité.

C'est surtout dans la bureaucratie et la magistrature assise que nous avons trouvé l'accueil le plus sympathique.

MM. les professeurs des sciences exactes, MM. les membres de l'Académie française, le conseil d'administration de la Société protectrice des animaux, les tailleur-les horlogers, les bottiers et les cochers de siacre, nous adressent sans cesse leurs commandes.

L'appareil en gutta-percha, de dimensions variées, inaltérable aux agents chimiques, est moulé d'après nature; l'acheteur, après consultation de notre catalogue, doit nous adresser son numéro aussi exactement que possible.

Quoique notre maison ne soit point au coin du quai, nous nous engageons à reprendre, après essai, les bonbivores qui auraient cessé de plaire et ceux qui n'entretraient pas dans les vues et les désirs du client.

Nos Bonbivores sont classés en plusieurs catégories:

1<sup>o</sup> Le *Bonbivore* officiel qui étouffe la note simplement et opère la dissolution chimique en donnant au gaz un parfum à la mode; pour les grandes réceptions, le bouquet Duchesse est adopté.

Prix avec étui chagriné, 8 fr.

l'habileté de ceux qui les commettent, échappent à la censure code Bon, il l'était sans doute, un peu comme le Don Juan de Molière qui, faisant l'aumône d'un louis au mendiant de la forêt, se contentait de lui dire: « Va, va, je te le « donne pour l'amour de l'humanité » — encore qu'il sut fort bien que le mendiant ne valait pas grand' chose.

#### XI

Le Procureur était en train d'écrire, quand Mr et Mme Albert X... furent introduits dans son cabinet. Il les fit asseoir. Deux fauteuils, style Henri III, étaient disposés à sa droite, de manière que ceux qui s'y assayaient fussent en plein sous son œil exercé et sagace.

Albert prit le premier la parole. — Monsieur le Procureur, nous venons, ma femme et moi, vous entretien d'une af-

2<sup>o</sup> Le *Bonbivore* harmonisiste, de M. SPHINCTER, approuvé par l'Académie nationale de musique, au moyen d'un doigté ingénieux, qui peut jouer sans professeur: « Ah ! vous dirai-je maman, Ah ! si papa savait ça et la Ronde de la Mère Angot, etc., etc.

Il est destiné surtout aux jeunes filles qui sont, avec une émotion bien naturelle, leurs premiers pas dans le monde.

Nous le recommandons spécialement pour les cérémonies touchantes et impressionnantes, telles que contrats de mariages, entrevues de fiançailles et autres fêtes de famille.

Prix 25 fr. avec étui élégant; 2 fr. en sus pour avoir ses initiales gravées sur l'instrument; 4 fr. en sus pour armes, couronne et devise.

3<sup>o</sup> Le *Bonbivore* économique, à l'usage de l'armée, de la marine et des classes peu aisées; il remplace avec avantage la pastille du Sérail et modifie chimiquement les gaz ammoniacaux des chambres, entrepôts et ateliers.

Nous nous sommes fait adjuger un solde de 500,000 becs de clarinettes, réformées par les différents orphéons d'Europe, d'Asie et d'Océanie.

Ces becs ont été appropriés par nos soins et nous pouvons les mettre à la portée de tous.

Tous les jours, on peut se présenter au guichet de nos bureaux ouverts de 8 heures du matin à 10 heures du soir, rue du Coq, 6, sur le derrière.

L'entrée des dames est parfaitement distincte de celle des hommes. Prix 1 fr. 50 avec l'instruction et une brosse à dents.

Pour les enfants et les chiens, nous avons fait fabriquer des *bonbivores* parfaitement parfumés.

En ajoutant 1 fr. de plus, on a un Bonbivore qui peut servir en même temps de petite trompette, devient un article d'étreintes très recherché, un jouet ingénieux

la connaissance dans un jour d'égarement.

Il se tut, espérant avoir un signe d'approbation de la part du ministère public. Mais le ministère public restait impassible. Adeline s'en aperçut et voulut corriger la mauvaise impression qu'elle voyait poindre sur la physionomie du magistrat.

Elle reprit à son tour:

à suivre

## A VENDRE

à Prix modérés

DEUX SEINES A CAPELAN

S'adresser au Bureau du Journal.

pour le premier âge, la joie des enfants la tranquillité des parents, tout en restant un objet d'hygiène et de nécessité.

Une fabrication élégante et soignée, confiée à de nombreux ouvriers de la Forêt-Noire, nous met à même de satisfaire tous les besoins, de servir une clientèle bien assise et qui s'accroît dans de colossales proportions.

Un dépôt est établi à Purgerot (Haute-Saône), chez M. Pettrolong. Chaque jour, après l'heure du repas, on peut entendre chez lui jouer sur le Bonbivore harmonium-flute: *Brise du soir, Il fait du Vent, Ne vous gênez pas dans le Parc et l'Ouverture du Trouvère.*

## Faits divers

L'enquête poursuivie au sujet des troubles occasionnés par les graviers des quatre habitations Monier, G. Gautier, Folquet et Thomazeau n'a donné aucun résultat. Le champ de bataille est là, semé de pierres, de débris de châssis et de carreaux cassés. Impossible de savoir quels sont les assaillants, et quels sont les assaillis?

L'origine de cette querelle viendrait, paraît-il, de ce que les graviers Folquet et G. Gautier ne parlent que breton, tandis que les graviers Monier et Thomazeau parlaient français. Or les gars bretons, parlant breton, ne veulent pas que les autres gars, bretons comme eux, parlent français. De là des coups, des horions, et des menaces d'intimidation.

En sommes-nous donc là, un siècle écoulé depuis la grande Révolution et après quinze ans d'instruction gratuite et obligatoire ? M. le Procureur de la République a fait venir à son parquet les principaux meneurs ou du moins ceux qu'on lui a désignés comme tels, et les a chargés de dire à leurs compagnades que si les troubles recommençaient, ce sont eux, les chefs, qui paieraient pour tout le monde. Il y en a un, nommé Lelévier, qui a été enfant de choeur, (il dit, lui, garçon de choeur), au petit séminaire de Tréguier, qui paraît avoir une bien mauvaise tête, une vraie tête de pioche.

Que ces fils de la vieille Armorique se tiennent pour bien avertis ! Le Procureur est décidé à sévir.

Le croiseur Rigault de Genouilly, commandé par M. Testar, capitaine de frégate, est arrivé dimanche soir sur notre rade. Il en est reparti le 10 mai pour la Baie de St-Georges. Il sera de retour ici le 25 mai.

Les navires de pêche Dieppois et Fé-

camois qui avaient relevé directement de France pour le Grand Banc viennent en assez grand nombre dans la colonie pour s'approvisionner de harengs. Ils n'ont pas florès avec les coucous, autrement dit les bigorneaux. Il paraît qu'à l'entour du trou de la Baleine, ce ne sont que coquilles brisées et que détritus pourris qui répandent une odeur infecte. La morue aurait déserté ces parages empoisonnés. En voyant nos goëlettes locales pêcher abondamment avec du hareng, les Fécamois et les Dieppois ont compris que le bigorneau n'était plus de saison, et ont voulu revenir à l'ancienne boëtte. C'est ce qui explique leur présence sur notre rade. Espérons qu'ils n'en désapprendront plus le chemin.

### Problème à résoudre.

La statistique compte 48 voitures à St-Pierre payant l'impôt. Étant donné que ces 48 voitures font chacune un trajet de 45 kilomètres par jour, dire le nombre de Terre-Neuve qu'il y a à l'Île aux Chiens.

Dans sa première réunion qui a eu lieu mardi dernier L'ALLIANCE FRANÇAISE a constitué comme suit son bureau :

Président d'honneur	M. FEILLET, Gouverneur.
Président	- DE LATARD DE PIERREFEU Pr. du Conseil d'Appel.
Vice-Président	- SALOMON
Secrétaire	- BERRIAT.
Trésorier	- SOULIE

Nous ferons connaître à nos lecteurs le but poursuivi par cette société et les services qu'elle est appelée à rendre à notre pays.

G. W.

A l'heure où nous mettons sous presse la Naïade ayant à son bord l'amiral Sallandrouze de Lamornaix mouille en rade de St-Pierre.

S'il faut en croire les on-dit, la musique de l'amiral Sallandrouze de Lamornaix serait particulièrement bonne. Elle se composerait de vingt-cinq musiciens.

M. le Capitaine de Vaisseau Parfait qui commandait l'année dernière la station navale de Terre-Neuve a été envoyé à New-York avec le cuirassé le « Jean-Bart » pour assister aux fêtes de Christophe Colomb. Le « Jean-Bart » est un de nos bâtiments guerre les mieux perfectionnés. Il complétait les navires de l'escadre commandée par l'Amiral d'Abel du Libron

L'abondance des matières nous force à reporter à notre prochain numéro

le compte rendu des dernières audiences civiles et commerciales à la fin desquelles Monsieur le procureur de la République et le barreau ont fait leurs adieux à notre sympathique président Monsieur Pierret.

G.W.

L'Administrateur-Gérant A. LEMOINE

## ANNONCES.

On demande à l'imprimerie de l'Égalité un apprenti sachant lire et écrire correctement.

## AVIS

Madame HAVARD, a l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'elle se met à leur disposition pour tous les travaux de couture et de confection.

S'adresser à l'Hôtel JOINVILLE.

### THE MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW YORK

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.

Statement for the year ending December 31, 1891

Assets, - - - \$189,507,133 68

Reserve on Policies (American Table 4 1/2%)	\$148,663,828 68
Liabilities other than Reserve,	502,848 62
Surplus,	12,030,987 16
Receipts from all sources,	87,024,184 52
Payments to Policy-Holders,	18,755,711 84
Risks assumed and renewed,	
184,478 policies, -	667,171,301 00
Blocks in force, 226,507 policies,	695,752,401 68
assuming to - - -	

Note.—The above statement shows a large increase over the business of 1890 in amount at risk, new business assumed, payments to policy-holders, receipts, assets and surplus; and includes all risks assumed only the number and amount of policies actually issued and paid for in the accounts of the year.

THE ASSETS ARE INVESTED AS FOLLOWS:	
Real Estate and Bond & Mortgage Loans,	\$81,845,540 48
United States Bonds and other Securities,	57,661,455 78
Loans on Collateral Securities,	10,222,003 00
Cash in Banks and Trust Companies at interest,	5,070,158 03
Interest accrued, Premiums De- ferred, etc., - - -	5,206,085 49
	\$159,567,188 68

I have carefully examined the foregoing statement and find the same to be correct.

A. M. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned  
as usual.

### REPORT OF THE EXAMINING COMMITTEE.

Office of The Mutual Life Insurance Company of New York.

January 25, 1892

At a meeting of the Board of Trustees of this Company, held on the 23rd day of December, 1891, the undersigned were appointed a Committee to examine the annual statement for the year ending December 31, 1891, and to verify the same by comparison with the assets of the Company.

The Committee have carefully performed the duty assigned to them, and hereby certify that the statement is in all particulars correct, and the assets specified therein are in possession of the Company.

In making this certificate the Committee bear testimony to the high character of the investments of the Company and express their approbation of the system, order, and accuracy with which the accounts and vouchers have been kept, and the business in general is transacted.

H. C. VON POST, ROBERT SEWELL,  
GEORGE BUSE, J. H. HERRICK,  
JULIEN T. DAVIES, D. C. ROBINSON,  
JAS. C. HOLDEN.

ROBERT A. GRANNIS, VICE-PRESIDENT.

WALTER R. GILLETTE,	General Manager.
FRANCIS CROMWELL,	Treasurer.
EMORY MCCLINTOCK,	Actuary.

Saint-Pierre Imp. A. Lemoine